



Rupture de contrat en étude supérieur

Par **gwen30250**, le **20/02/2014** à **13:54**

Bonjour, je suis étudiante en seconde année d'étude dans le domaine du Jeux Vidéo à IEFM3D à Montpellier (34) école supérieure .
Lors de mon inscription, j'ai signé un contrat avec ma direction stipulant que je devais payé 6300 euros par année durant 3 ans jusqu'à obtention de mon Bachelor.
Malheureusement cette école ne m'intéresse plus du tout et je désire quitter cette école le plus vite possible.
Ayant fait par de mes intentions a la direction, cette dernière accepte mon départ mais refuse de faire une rupture de contrat qui me permettrait de ne pas payer ma 3ème année.
Ma directrice m'a dit que si je refusais de payer ma 3ème année, elle ferait appel à son avocat afin de me faire payer.
Des élèves sont déjà partis sans payer les années suivantes et n'ont reçus aucune lettre d'un quelconque avocat...
Je voulais savoir si il m'était possible de quitter cette école sans payer ma 3ème année, car bon nombre de mes camarades disent qu'il s'agit d'un contrat abusif ...
merci de vos réponses